

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne :	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$3.00
UNION POSTALE	\$6.00
Edition Hebdomadaire :	
CANADA	\$1.00
ETATS-UNIS	\$1.50
UNION POSTALE	\$2.00

Directeur : HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et Administration :

71^a RUE SAINT-JACQUES,
MONTREAL

TELEPHONES :

REDACTION : Main 7461
ADMINISTRATION : Main 7461

FAIS CE QUE DOIS !

La Marine et le Clergé

II

Il y a près de trois ans déjà que lord Grey a commencé son travail de propagande auprès des autorités religieuses du Canada.

Au cours de l'hiver de 1907-1908, Son Excellence fit un séjour assez prolongé à Montréal. Elle visita plusieurs maisons d'enseignement catholique et manifesta partout l'intérêt flatteur, la vive intelligence et la chaude cordialité qui font de lui le charmeur auquel peu de gens résistent. Il invita à sa table plusieurs des chefs de ces institutions et ne négligea aucune occasion de leur faire valoir les beautés de la religion impériale dont son maître Cecil Rhodes lui a légué la foi, la formule et les moyens d'action.

Je l'ai dit à plusieurs reprises et je le répète volontiers : lord Grey est un merveilleux propagandiste ; et, tout en combattant sa doctrine, nous ne lui marchandons pas notre admiration. Nous trouvons seulement qu'il a tort de mettre le prestige et l'autorité de sa situation officielle au service de ses opinions politiques.

Le troisième centenaire de la fondation de Québec lui offrit l'occasion de déployer avec un éclat incomparable le côté décoratif de ses projets. Il s'en empara et transforma cette fête essentiellement canadienne en une manifestation grandiose d'impérialisme.

J'ai déjà relaté le travail de persuasion qu'il poursuivait depuis longtemps et sans relâche sur l'esprit, la conscience ou la vanité des législateurs fédéraux et d'une foule de personnages plus ou moins propres à exercer quelque influence sur l'opinion publique.

Dans son ardeur, il escamota parfois des forces douces et des grandes éphémères. C'est ainsi qu'il songea un moment à faire de ce pauvre Turgeon l'un des instruments de sa politique. Il daigna porter un intérêt tout particulier à l'élection de Bellechasse.

Pauvre lord Grey ! il eut bien, à ce moment-là, comme beaucoup d'autres, du reste—être à la fois débarrassé d'un malencontreux obstacle et nanti d'un bon instrument.

Il avait même commencé une enquête discrète sur la force relative d'Adélard et de Rodolphe dans l'opinion des hommes gens de Québec.

Et dire qu'au même moment, Rodolphe croyait bien le tenir par la manche en préparant ses discours français !

En vérité, Tartarin désabusé avait bien raison : le plus authentique des Tarsacquois n'est pas de force à faire pièce à un Normand de vieille roche.

Vint la session de 1909. En dépit de l'enlèvement de Turgeon dans les grèves de la Canadienne et de quelques autres menus déboires, lord Grey croyait la province de Québec mûre pour le premier acte du grand drame.

L'adoption unanime à la Chambre des Communes, du vote favorisant la politique navale affermit sa confiance.

Les protestations nombreuses qui accueillirent le projet de loi, en janvier 1910, le déconcertèrent profondément, et l'ennuyèrent d'autant plus qu'il avait fortement pressé M. Laurier de présenter sa loi sans plus tarder. Son Excellence tenait à mettre ce panache à son chapeau avant de quitter le Canada. Et certes, elle l'avait bien gagné !

Au début, le succès paraissait facile. La volte-face du ministère avait entraîné toute la presse vénérale. Et les thuriferaires qui jusque là avaient exalté le Laurier de 1902, vainqueur de l'impérialisme, se mirent à encenser le Laurier de 1909, disciple de Milner et champion de l'impérialisme.

L'opposition s'accrut. Il ne suffisait plus de soutenir une cause mauvaise, il fallait détruire l'adversaire par l'intimidation et la calomnie.

La presse reptile se chargea de la sale besogne. Et depuis six mois, le peuple canadien subit la campagne la plus haineuse et la plus grotesque qui se soit jamais poursuivie.

Afin d'empêcher le rapprochement entre les autonomistes des deux races, cinquante journaux de toutes nuances ont systématiquement travesti, tronqué, falsifié nos paroles et nos écrits. Ils ont inventé de toutes pièces, dans leurs organes de Québec, la légende de nos attaques contre l'Angleterre, contre le régime britannique, contre les catholiques anglais ou irlandais. Leurs alliés apparents ou secrets, du genre du *Witness* ou de la *Gazette*, se sont chargés d'empoisonner la mentalité anglo-canadienne, en répandant, à doses savamment mesurées, les insinuations perfides, les textes altérés, les traductions fausses. Ils ont mis en relief et souligné toute parole un peu vive et supprimé toute rectification, toute mise au point.

Ils ont réussi à faire croire momentanément à un très grand nombre de braves gens que nous voulons le renversement des institutions britanniques et la conquête française et catholique du Canada.

Cette campagne s'est poursuivie en Angleterre même où l'un des organes de l'école, le *Daily Mail*, abusant de la confiance que j'avais eue naïvement pouvoir témoigner à l'un de ses rédacteurs, m'a prêté des paroles insensées dont les échos me sont parvenus jusqu'à Rome.

L'un des principaux jalons de cette route semée de mensonges et de perfidies, c'est la légende de la conspiration nationaliste dans les collèges, et du travail de propagande du clergé contre la marine.

On sait à quelle piteuse posture les menteurs se sont trouvés accablés lorsqu'ils ont tenté de préciser les noms et les faits. Mais ce qu'on ne sait pas, c'est que ces mensonges ont été traduits et colportés dans toute la presse anglaise, et que les démentis et les réfutations ne l'ont pas été.

Ce qu'on ignore également, c'est que tandis que la valetaille injurait les curés et les professeurs de collèges pour des crimes imaginaires, et les menaçait du sort que subit le clergé du Portugal, lord Grey adjurait au moins deux prélats éminents de Québec de se mettre à la tête de la réaction impérialiste.

Et dans le même temps, on peignait, à Londres et à Rome, sous les plus sombres couleurs, le mouvement autonomiste. On le représentait comme un soulèvement révolutionnaire où le clergé se laisse entraîner et dont la résultante ne peut être que d'attirer sur l'Eglise canadienne la haine et la vengeance de la majorité anglo-protestante, et de faire perdre à l'Eglise universelle le bon vouloir de la Grande-Bretagne.

Et à l'appui de cette thèse, on apporte, non les paroles et les écrits authentiques des chefs et des partisans du nationalisme, mais les textes tronqués et falsifiés de leurs adversaires et les commentaires défavorables que ces mensonges ont naturellement provoqués dans les milieux qui ne connaissent pas nos paroles véritables.

Braves gens qui croyez encore que M. Brodeur a été victime d'une erreur de copie, détrompez-vous. Il a employé selon les moyens que la nature marâtre lui a donnés, c'est-à-dire avec sottise et lourdeur, le procédé que vingt-cinq journaux pratiquent systématiquement depuis six mois. Sa gaffe lui a déchiré la main, mais il l'a lancée en connaissance de cause.

Et c'est par des méthodes de ce genre qu'un ministère en déroute, rongé par la trahison, par la vénalité et par l'égoïsme de ses membres, cherche une force morale, des appuis extérieurs pour se relever dans l'opinion publique.

A demain, l'étude des résultats probables de ces tentatives désespérées.

HENRI BOURASSA.

LE DEVOIR publiera demain un nouvel article de M. Henri Bourassa.

LES ENFANTS TRAVAILLENT

On ne tous les jours le travail des enfants.

On assure que l'inspection est rigoureuse au point de rendre impossible la survie d'un abus aussi criant.

Tous les matins, cependant, de six à sept heures, on voit dans les voitures du M. S. R. des filettes, des garçonnets à peine, plus haut que les bancs, et qui se rendent à la besogne quotidienne de l'usine ou d'ateliers divers.

Ils dorment sur les sièges, tant la fatigue les harrasse avant même que la tâche ne soit commencée.

Ils ont douze ou treize ans, figures émaciées par la souffrance précoce, corps amaigris par le surmenage, regards abrutis et perdus dans le vide, à l'âge où pour le très grand nombre la vie n'est qu'un sourire et qu'un parfum.

Ils ont la mine apeurée des chiens toujours battus.

Ils vont automatiquement, du logement à l'esclavage, et n'ont même plus la faculté de penser tant leur croissance morale, intellectuelle et physique est atrophiée par l'atmosphère des manufactures, par les promiscuités dangereuses et par l'accablement de chaque heure.

Ils existent, ne pouvant plus vivre, ne voyant jamais le soleil, n'ayant jamais d'air, et ils se rachètent comme des fleurs transplantées dans un terrain impropre.

Voilà ce qu'on voit tous les matins en tramway, ou dans la rue, quand la faiblesse des salaires oblige les mouches à marcher.

Et cependant, l'on nous dit que le travail de l'enfance n'existe pas.

Dans combien d'usines peut-on trouver un démenti flagrant à cette affirmation officielle ?

Combien de fois la visite des inspecteurs est évanescée sans qu'on sache d'où vient l'avertissement ?

Combien de fois cachet-on les bannières sous les caisses vides pour ne pas obliger l'inspecteur à constater l'infraction aux lois du travail ?

Et souvent aussi, en allant au fond des choses, on découvre que les parents de ces parias ne travaillent pas eux-mêmes, et comptent sur l'argent des petits pour satisfaire en toute quiétude leur vice alcoolique.

Quelles que soient les causes du travail des enfants, il ne se fait pas moins au grand jour, et l'on ne semble pas très pressé de l'enrayer.

Si les inspecteurs veulent s'en donner la peine, ils n'ont qu'à suivre un de ces enfants, le matin.

Ils arriveront droit à des boutiques de pressurage, à des manufactures, à des ateliers quelconques où les revenus priment tout.

Ils verront ce qu'on impose à des travailleurs de douze ans, et ils seront édifiés.

JULIUS TREMBLAY.

Sur le Pont d'Avignon...

Le Pont n'a pas croulé.

Cette fausse rumeur est due au "nouveau service d'informations" du voisin.

On a dû simplement fermer le pont pendant quelques jours, afin d'en éprouver la solidité.

Songez donc, Rodolphe venait d'y passer chargé de toute sa gloire.

Ce "poids-lourd" lui-même n'a pu parvenir à en compromettre la solidité, ont affirmé les ingénieurs qui en ont fait l'examen.

Le "Sir" anticipé y aura encore accès.

Il y sera beaucoup mieux que sur le lit de la Modder.

Et s'il redoute quelque accident, qu'il se fasse accompagner de son inséparable Jacques Bureau.

Tous les ministres y passeront encore, conduisant leurs troupeaux à la crèche.

L'amiral la Gaffe et le Pirate Normand sont invités à venir y danser ensemble.

Et pourquoi Sarah ne s'y rendrait-elle pas avant son départ... pour Québec ?

Le grand comédien pourrait y venir saluer la grande tragédienne et lui offrir les hommages de ses "cherrrrrrr compatriotes"...

La "Patrie" publierait un compte-rendu de toute cette "ague, avec titre en lettres longues de deux pouces : "La rencontre de deux Astres"...

La "Compressé" enverrait son artiste prendre un instantané.

Le "Canada", à qui la flagornerie répugne, pourrait donner comme titre à son compte-rendu : "... 'Eh ces deux grands débris se consolent entre eux'..."

Et quand le "Devoir", par une extraordinaire distraction, maintiendrait Sir Mortimer Clark dans ses fonctions de lieutenant-gouverneur d'Ontario, le "Canada" endossera tranquillement la bourde.

Ah ! il est fameux !

LETTRE D'OTTAWA LETTRE DE QUEBEC

LES CHEFS IND'ENS. — ILS VOIENT M. PUGSLEY AU POTEAU DU SUPPLICE. — CELA NE LES ETONNE PAS. — LA CEREMONIE EST PAISIBLE. — M. BLAIN BRANDIT SON CASSE-TETE. — SA CHANSON DE GUERRE. — LA REPONSE DE M. PUGSLEY. — IL RAILLE SES ADVERSAIRES. — LA CHANSON DES AUTRES GUERRIS. — M. PUGSLEY DELIVRE A 43 VOLS DE MAJORITE. — CEUX QUI ONT LES OREILLES MAL PERCEES. — EST-CE QUINZE. — LE VINGT ? — M. RODOLPHE LEMIEUX DIT QUE C'EST QUINZE. — LES TORIES DISENT QUE C'EST VINGT. — LES RE-MARQUES DES VOISINS. — ET LE CHAMPAGNE ? — LES CRIS N'Y COMPRENNENT RIEN.

Ottawa, 24 Janvier.

Huit chefs indiens de l'ouest ont assisté à la séance d'aujourd'hui, à la Chambre des Communes. Leurs visages presque semblables à ceux d'autant de Chinois n'ont guère reflété d'intérêt ; et s'ils se sont étonnés de voir des faces pâles enfler un aussi grand nombre de mots à la minute, tout ça pour ne pas dire grand chose, ils n'en ont rien laissé paraître. Ils sont demeurés taciturnes, sans se douter qu'ils assistaient à la danse de guerre de la gauche autour de M. Pugsley. Notons toutefois que la cérémonie s'est faite sans hurlements féroces, sans coups de casse-tête sur des fonds de chaudières et sans qu'on attachât trop étroitement le ministre des Travaux Publics au poteau du supplice. Nul ne l'a assommé, on ne l'a pas fait rôti sur des charbons ardents, et il a eu l'air si stoïque et si calme que ces braves Peaux-Rouges sont excusables de n'y avoir à peu près rien compris. Les cérémonies de ce genre, au temps de leurs ancêtres, étaient autrement plus animées !

C'est M. Blain, député de Peel, qui a le premier brandi le tomahawk au-dessus de la tête de M. Pugsley.

M. Blain en veut au ministre des Travaux Publics parce que, dit-il, "le fait du gouvernement de prendre à bail certains édifices de la cité d'Ottawa, à des prix qui donnent aux propriétaires de ces bâtiments une bécotie net et annuel de quinze à dix-huit pour cent sur le coût de leurs immeubles est le fait de gens imprévoyants, et ne peut se défendre sensément."

Pendant une demi-heure, M. Blain tournoie autour de M. Pugsley, et le cas de l'immeuble "Regal" pour lequel le gouvernement paie, affirme-t-il, un loyer tout simplement exorbitant. C'est un immeuble qui, à son dire, a été en vente pendant un an et demi sans que personne ne voulait l'acheter ni même le louer. Et certaines influences mises en jeu ont fait que le gouvernement le prit à bail, et paie un bénéfice annuel, net, et bien établi, d'au moins quinze pour cent à ses locataires. Ce bénéfice ne devrait pas excéder, conclut-il, la somme de huit à dix pour cent, et c'est un scandale d'agir comme le fait le ministre des Travaux Publics.

Cette chanson belliqueuse n'a pas fait frémir M. Pugsley. Calme, rusé, sans avoir même l'air de soupçonner que la gauche voudrait bien le scalper, il s'adosse au poteau où celle-ci l'attache pour un temps, et riposte par un autre chant, moins belliqueux, mais tout aussi brave que celui de M. Blain.

"Si le gouvernement, dit-il en somme, paie en loyers des sommes considérables, c'est que les immeubles qu'il doit nécessairement prendre à bail en attendant la construction de ses nouveaux édifices sont très coûteux. Il ne peut en trouver d'autres. Et si la gauche en arrive à dire que les propriétaires de ces bâtiments font des bénéfices énormes, c'est qu'elle en estime le coût à une somme inférieure à leur valeur. L'Etat ne paie pas, dans les circonstances que mentionne M. Blain, des taux aussi élevés que le dit la gauche : le loyer des immeubles qu'il mentionne n'est que de quatre-vingt sous du pied cube, tandis qu'ailleurs, dans la ville, il est de quatre-vingt-dix sous." Et M. Pugsley donne à ce propos une série de statistiques plus ou moins concluantes.

Autrefois, le condamné attaché au poteau fatal narguait ses bourreaux : M. Pugsley a-t-il voulu rester fidèle à cette tradition qu'il doit connaître, puisqu'il vient de l'ancien territoire des Abenakis et des Micmacs ? Cela semble probable, puisqu'il reproche en termes incisés à M. Blain de n'exposer qu'un cas plus ou moins exceptionnel ; M. Blain riposte que d'autres députés exposeront d'autres cas analogues. M. Pugsley, toujours fidèle à la tradition, constate comme cela est peu loyal, et de mauvaise guerre, puisqu'il ne pourra répondre à ses autres tourmenteurs. Ceux-ci—MM. Sharpe, d'Ontario Nord, Godeve, Perley et R. L. Borden y vont de leur couplet, et eurent d'autres cas, entre autres ceux des édifices Wood où le ministère de la milice a ses bureaux et pour le loyer desquels il paie, au dire de ces guerriers, des loyers exorbitants.

La danse de guerre se prolonge fort avant dans la soirée, quelques compagnons de M. Pugsley, dont MM. Longdon, McKenzie, Nesbitt et Ralph Smith, accourent le défendre. Finalement, toute la tribu ministérielle intervient, après avoir surveillé la cérémonie du coin de l'œil ; et comme elle compte quarante-trois guerriers de plus que la gauche, — ils sont 104 à 61—elle délivre M. Pugsley de ses ennemis et l'assise solidement dans son fauteuil de ministre. S'il a reçu quelques horions, il n'est pas en danger de mort. Et il reste avec tout son calme et sa ruse. Il se tirera encore de bien d'autres mauvais pas !

II

Les huit chefs Cris, s'ils ont compris quelque chose à la discussion qui s'est élevée autour des discours de M. Rodolphe Lemieux au banquet des manufacturiers canadiens, mercredi dernier, ont dû conclure que les Visages-Pâles ont les oreilles drôlement percées—où l'un comprend "vingt", l'autre s'imaginer avoir entendu "quinze". Qui donc a raison, et d'où vient cette erreur acoustique ?

M. Perley, d'Argenteuil, interpelle M. Lemieux, à propos d'une harangue où il a fait des éloges de deux vieux chefs conservateurs, Sir John A. Macdonald et Sir George-Étienne Cartier. M. Lemieux, au banquet des manufacturiers canadiens, à Montréal, aurait déclaré, d'après la *Presse*, la *Patrie*, la *Gazette* et le *Canada* que le pays doit sa prospérité actuelle à la politique fiscale inaugurée il y a vingt-cinq ans. Aujourd'hui, il s'en défend, parce que, depuis, il s'est aperçu que, si y a vingt-cinq ans, c'était le parti conservateur qui guidait les destinées du Canada, et que la gauche veut exploiter ses paroles. Il prétend que, en réalité, il a dit "quinze ans". "Si les journaux me font dire vingt ans ou vingt-cinq ans, c'est une erreur typographique. Ils ont mis le chiffre 1 au lieu du chiffre 2," ajoute-t-il.

"Ce serait fort bien, réplique M. Perley, si ces journaux-là l'avaient mis en chiffres. Mais... ils l'ont écrit en toutes lettres !"

"On m'a mal compris, dit M. Lemieux, et j'affirme, nonobstant la *Presse*, la *Patrie* et n'importe quel autre journal, que j'ai bien dit "quinze ans", quoique, à vrai dire, il n'y ait que quatorze ans, depuis 1897, date où notre parti inaugura sa nouvelle politique fiscale. MM. R. L. Borden, Ames et Macdonald étaient au banquet, j'en appelle à leur témoignage."

R. L. Borden se lève et répond : "J'ai fort bien compris que M. Lemieux a dit "vingt ans". Il a peut-être dit "vingt-cinq", le "cinq" m'a échappé, mais j'ai distinctement saisi le mot "vingt" et j'ai fait une remarque à mon voisin, à ce propos-là."

Les rires finis, M. Rhodes, un autre député de la gauche, présente au dîner des manufacturiers, lui aussi, se lève : "J'y étais, je n'ai pas entendu le mot "quinze", je suis sûr que M. Lemieux ne l'a pas prononcé. Il a dit "vingt ans", mon voisin me l'a fait remarquer, me disant : "Il dit vingt ans, pourquoi pas trente-deux ? C'est en 1878 que nous avons eu la politique nationale."

La Chambre rit plus fort. M. Lemieux bénit le hasard d'avoir fait que M. Ames ne soit pas à la séance, et fait un signe de tête à M. Macdonald, de Picton, —un ministériel, celui-là ; il se lève et tout le monde cluchote : "Parions qu'il a entendu le mot "quinze", lui !"

C'est vrai, "J'étais là, moi aussi, dit le député de Picton, à la table des invités, près de M. Lemieux, et j'ai distinctement saisi le mot "quinze". "Mon voisin m'a même dit ça ; devrais-je être "quatorze".

Il rira fuse à toutes les banquettes, et M. Laurier lui-même s'amuse de ces contradictions, ou "mon voisin" figure toujours. La Chambre n'a pas fini de s'égarer que le docteur Sproule, un prohibitionniste convaincu, lance cette saillie qui redouble l'hilarité générale : "This is very easy to explain : 'Montreal has no local option by-law.' (C'est facile d'expliquer tout ça : la prohibition n'existe pas à Montréal !)"

Le docteur Sproule pourrait bien avoir raison ; le champagne qui pétillait dans les coupes fait une musique si distrayante ! N'importe : comme les Cris ne la connaissent pas, eux, ils ne s'expliqueront jamais comment il se fait que si M. Lemieux a dit "vingt ans", M. Macdonald soit certain d'avoir entendu dire "quinze ans" ! **GEORGES P. LÉTIER.**

LE DISCOURS FINANCIER DE M. MACKENZIE. — UN SURPLUS QUI DIMINUE. — L'ACTIF ET LE PASSIF. — M. TELLIER REPON-DRA. — L'ENTREPOT DE LA DYNAMITE. — CECILE MICHAUD.

Québec, 24.—Si vous recevez un exemplaire de l'analyse du discours financier que vient de lire le trésorier provincial, ne croyez rien du premier paragraphe qui dit que M. Mackenzie a été très applaudi et écouté avec beaucoup d'intérêt par les deux côtés de la Chambre.

Pour écouter avec intérêt et pour applaudir il faut comprendre. Or, M. Mackenzie est l'un des quelques députés que personne ne comprend même en y mettant la meilleure volonté du monde. Chaque fois qu'il parle, l'on voit ses plus proches voisins prêter la plus grande attention, puis se demander les uns aux autres ce qu'il a dit. Vous voyez s'il est facile de le deviner quand il lit un imprimé aussi monotone et aussi ennuyeux que le peut être un exposé financier sans développement de la moindre importance.

La vérité est que le Trésorier provincial a été écouté avec une attention fort distraite et très peu applaudi.

D'après le Trésorier, voici quelle est la situation financière : recettes ordinaires, \$6,751,944.27 ; dépenses ordinaires, \$5,480,590.26 ; laissant un surplus de \$1,091,354.01—duquel il faut déduire \$147,164.85 payées pour travaux qu'il appelle extraordinaires, ce qui réduit le surplus à \$944,189.16. Cela pour l'année expirée le 30 juin 1910.

Mais si l'on regarde d'un peu près aux opérations de la caisse, l'on découvre que le surplus diminue sensiblement encore si l'on met en regard le total des recettes et le total des paiements. Ainsi, le trésorier avoue que le revenu global a été de \$6,820,877.64 et que la dépense totale a été de \$6,440,819.82. Le surplus tombe donc à \$380,057.82.

Pour l'année courante, le trésorier prévoit un surplus de deux cents mille piastres plus ou moins. La recette serait de près d'un million de moins que l'année passée. Ce qui prouve que le gouvernement est loin d'être maître, puisque le revenu d'un budget de six millions peut varier de un million.

Pour l'année prochaine, le trésorier prévoit un surplus de \$164,000. L'avenir peut changer tout cela, mais pour le moment l'on voit que le surplus dont se vante le gouvernement diminue à vue d'œil. Et, pourtant, le revenu des taxes augmente toujours : la taxe sur les successions seule a déjà donné plus d'un demi million durant les six premiers mois de l'année courante.

Au chapitre de l'actif et du passif, le trésorier dit que durant l'année 1909-1910, le gouvernement a réduit de \$1,014,533.45, l'excédent du passif de la Province sur son actif, lequel, au 30 juin précédent, s'élevait à \$2,271,361.54, tandis que le 30 juin dernier, il ne s'élevait qu'à \$21,766,828.09. Ceci provenait du rachat des obligations de l'emprunt de 1880, du paiement de certaines autres dettes et d'une augmentation nette de l'actif en mains au montant de \$1,236,470.66.

Quant à la dette consolidée, elle était, le 30 juin dernier, toujours, d'après M. Mackenzie, de \$25,661,284.15 et la dette non consolidée, de \$2,410,387.15.

Le trésorier espère que les forêts donneront l'an prochain \$1,400,000 et les droits sur les successions \$600,000 et plus.

On se propose de porter le crédit de l'éducation pour l'année prochaine à la somme de \$1,065,950.40, soit une augmentation de \$198,490.00 sur celui de l'an dernier. L'intention est d'appliquer ses contributions à l'éducation, de manière à encourager les contribuables et les stimuler à faire aussi leur devoir sous ce rapport. Et il ne manque pas de preuves pour faire voir que le peuple commence à mieux comprendre ses responsabilités. Les statistiques officielles font voir qu'en 1897-1898 les contributions des contribuables (comprement toutes les contributions) ne s'élevaient qu'à \$2,608,121.00, tandis que cinq années plus tard, en 1902-03, le montant correspondant était de \$3,234,074.00, soit une augmentation de 24 pour cent, et en l'année 1907-1908, ces contributions locales s'élevaient au total de \$4,465,337.00, soit une augmentation de 38 pour cent durant cette dernière période de cinq ans. L'année suivante, l'augmentation a été de 2½ pour cent, et il a toute raison de supposer que les chiffres pour l'année dernière et que l'on n'a pu encore se procurer, seraient encore plus encourageants.

Le total du montant à dépenser l'an prochain, pour les grands chemins, les routes, etc., par trois départements : l'Agriculture, les Travaux publics et la Colonisation, serait de \$595,000.00.

Enfin, le trésorier prétend que la province pourrait payer une partie de l'emprunt de 1882 sans emprunter un sou. Le chef de l'opposition répondra prochainement au trésorier. On se rappelle que son discours de l'an dernier remit la position sous son véritable jour. M. Tellier ne paraît pas très convaincu par les chiffres de M. Mackenzie. Sa réponse est attendue avec intérêt.

M. Cousineau ramène la question du dépôt de dynamite de M. Dufresne à Saint-Laurent. Ce dépôt était à six arpents de toute habitation, et il trouve étrange que l'on se soit montré si sévère pour M. Dufresne alors que la Cie qui avait transporté cet explosif avait pu le laisser deux jours dans le village sans être inquiétée. M. D. A. Lafortune lui, paraît avoir fait preuve d'un zèle outré en cette circonstance.

M. Gouin prétend que l'on a fait pour le mieux, mais il ne justifie aucunement la sévérité que l'on apporte contre les particuliers comparée à la tolérance dont jouissent les grandes compagnies.

M. Cousineau n'aime pas non plus la façon dont la justice est administrée dans certains cas, et celui de Cécile Michaud lui fournit l'occasion de s'en plaindre.

Il est étrange qu'un enlèvement aussi grave de conséquences reste impuni. En d'autres pays l'on est beaucoup plus expéditif : exemple, les cas de Crippen.

M. Gouin prend son ton le plus paternel pour dire que tout a été fait. Les recherches ne sont pas abandonnées, et cela prendrait-il des mois et des années, si l'on peut mettre la main sur les coupables ils seront punis. Quant à l'exemple de Crippen il ne s'applique pas. Crippen, en prenant la fuite, s'accusait.

Ce n'est pas là la question, intervient M. Laverne. Un enlèvement a été commis. C'est un acte illégal. La conséquence a été la mort de la jeune fille Michaud. Comment se fait-il que les coupables de l'enlèvement s'en tirent à si bon marché ? S'ils avaient fui, nous dit le premier ministre... Sheldon a fui et qu'est-ce que le Procureur-Général, averti des mois à l'avance, a fait ? C'est le devoir du Procureur-Général de voir à la protection des citoyens, il est payé pour cela.

Cette riposte anime sur la figure de Sir Lomer quelques-uns de ces nuages qui semblent présager la tempête. Il bougonne quelques mots. Et la séance est levée.

JEAN DUMONT.

(Suite à la 2ème page)

LES TIMBRES - POSTE DU CANADA

Ils se seront pas changés avant le mois de juin, époque du couronnement de Georges V

Ottawa, 25. — Le ministère des postes n'a été fort humilié, et il a même n'aurait pas maintenant de nouveaux timbres-poste du Canada. On attendait le retour de M. Rodolphe Lemieux, afin de savoir ce qu'il était devenu des timbres qu'il était allé soumettre au roi Georges V, il y a quelques mois. On sait maintenant que le dessin était assez acceptable, mais l'édifice du Roi ressemblait quelque peu à la binette du ministre des postes. Le

Roi en a été fort humilié, et il a même dit à M. Lemieux que c'était là une raison suffisante de lui refuser le "cirage" impérial. C'est ce qui explique que M. Lemieux est revenu grog Jean... Le sous-ministre des postes fait préparer un nouveau modèle de timbre-poste qui sera soumis à Sa Majesté et

Société d'Agriculture du Comté des Deux-Montagnes

Rapport de l'assemblée annuelle et élection des officiers pour l'année 1911

L'assemblée annuelle des membres de la Société d'Agriculture du Comté des Deux-Montagnes, pour recevoir les comptes des officiers sortant de charge, et procéder à l'élection des directeurs pour former le bureau de direction de la Société pour la présente année, a eu lieu à Sainte-Scholastique, dans la salle du Conseil municipal du comté, mercredi, le 18 courant, à 2 heures p.m.

Étaient présents: MM. G. Bigras, président, Thos. Inglis, vice-président, Jos. W. Savé, Jos. Lacroix, L. Huot, P. Fortier, B. Bertrand, P. Gratton, L. Saint-Pierre et Edw. El-Bott, directeurs sortant de charge, et H. Groulx, J.-B. Legault, Jos. Dequin, A. Polras, F. Drouin, E. Meche, O. Malchoe, Alex. Campeau, B. Spérand, V. Lamarche, S. Cyr, N. F. Rest, N.P. et Oct. Filion, tous membres de la Société et plusieurs autres.

En ouvrant l'assemblée le président annonce que le secrétaire va faire connaître les opérations de la Société durant l'année qui se termine, après quoi il sera procédé à l'élection du nouveau bureau de direction.

Le secrétaire M. Beauchamp, dit qu'il se lève avec plaisir cette année encore, pour présenter le rapport des opérations de la Société durant l'année qui s'est terminée au 31 décembre dernier, sachant qu'il a de bonnes nouvelles à donner aux membres de la Société.

La Providence a favorisé nos efforts au point de vue des affaires, nous avons eu de notre exposition, ce qui est notre seule espoir pour remplir les cases vides de notre caisse. Il est heureux d'annoncer la bonne nouvelle.

M. Beauchamp, qui a souvent le mot pour rire, ajoute que si les gouvernements de nos pays pouvaient se vanter d'avoir des surplus tout en taxant le peuple pour se les fabriquer, (sans rétributions), le petit gouvernement de notre Société d'agriculture pouvait de même se vanter, puisqu'il a réussi à se créer un surplus, lors même que ce surplus serait fabriqué avec les quêtes que font les directeurs de la Société, toujours en s'adressant au bon peuple.

La différence entre les deux modes de collection est tout à notre avantage, ajoute encore M. Beauchamp, car la taxe que nous collectons est absolument volontaire, tandis que celle du gouvernement est obligatoire. Ils taxent, nous quêtes.

Chapitre de la dépense:

1. Construction d'une estrade, réparations et nivelage du terrain de la Société. \$ 470.69

2. Impressions, annonces, poste, messages. 72.90

3. Assistants, secrétaires, gardiens, hommes de journées, charretier, constables. 155.44

4. Dépenses de réceptions, durant l'année. 97.90

5. Juges. 14.00

6. Fournitures. 84.75

7. Assurances. 54.25

8. Intérêts sur montants dus. 145.00

9. Acomptes sur montants dus. 500.00

10. Diverses dépenses. 46.15

11. Salaire du secrétaire. 7

p. c. sur la dépense. 210.23

12. Montant des prix payés. 1,382.25

Total égal à la dépense. 3,213.56

RECETTES.

1. En caisse au 31 décembre, 1909. \$ 29.32

2. Souscriptions des membres. 619.00

3. Océroi du gouvernement. 608.00

4. Allocations spéciales du gouvernement. 450.00

5. Bonus du Conseil de Comté. 150.00

6. Recettes de la barrière, 1er jour. 514.00

7. Recettes de la barrière, 2e jour. 634.85

8. Loyers de restaurant, de la piste et des stables pour les chevaux. 98.25

9. Entrées des exposants. 111.50

10. Recettes diverses. 16.75

La recette est de \$ 3,231.67

La dépense est de \$ 3,213.56

La balance en caisse sera de 18.11

RECAPITULATION

Actif de la Société

Payé jusqu'à ce jour, sur l'achat du terrain. \$ 1,000.00

Payé jusqu'à ce jour, sur les constructions. 7,980.00

Dettes actives de la Société. 335.00

En caisse au 31 Dec. dernier. 18.11

Total. \$ 9,323.11

Passif de la Société

Encore dû sur l'achat du terrain. \$ 1,400.00

Encore dû sur l'achat du bois. 1,000.00

Total. \$ 2,400.00

L'actif net de la Société est de 7,133.11

L'actif de la Société au 31 décembre 1909 était de 6,268.50

Le surplus sur les opérations de l'année sera de 864.61

Le secrétaire explique qu'il comptait sur une plus forte balance en caisse, et que cela est dû au fait que l'océroi du gouvernement n'a été que de \$ 608.00 cette année, contre \$ 737.90.

Anniversaire de profession religieuse

Ottawa, 24. — Hier a été célébré à la maison-mère du couvent des Sœurs Grises, rue Water, le vingt-cinquième anniversaire de profession religieuse de Sœur Ste-Agathe. A cette occasion, il y a eu fête religieuse et réjouissances.

Changement d'horaire du C. P. R.

Le et après le 23 janvier, le train No 9 arrêtera son signal à Junction, Derville, pour les passagers se rendant à Sherbrooke et à l'Est seulement, et le train No 10 allant à l'Ouest n'arrêtera pas comme il le faisait jusqu'à présent.

Chauffeur tué

Québec, 25. — Earl Carpenter, 21 ans, chauffeur du chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean, a été tué roide, près de la Junction Chambord, hier. La locomotive sur laquelle il travaillait déraila, roula sur le remblai en pont rapide, et le malheureux jeune homme fut broyé sous la lourde machine.

MONUMENT DOLLARD

Toute personne qui fera parvenir une souscription d'une piastre et d'avantage au secrétaire du Comité du Monument Dollard, M. Emile Vaillancourt, au No. 90 rue Mance, Montréal, recevra par courrier postal, une superbe gravure (20 x 15) reproduisant le magnifique tableau d'Henri Julien, 'Dollard au Long-Sault'.

Cette reproduction, imprimée en brun sur papier très dispendieux à surface granulée, est non seulement l'un des chefs-d'œuvre d'un artiste d'avantageusement connu par tous les Canadiens mais également une merveille d'imprimerie de luxe. Chacune d'elle méritera d'être encadrée et placée bien en évidence dans tous les foyers canadiens. Que l'on se hâte de faire parvenir les souscriptions car le tirage a été limité.

Toute personne ayant déjà versé une souscription d'une piastre et d'avantage pour le monument Dollard, recevra également une de ces superbes gravures, pourvu qu'elle en fasse la demande en envoyant son adresse au secrétaire du comité.

UNE INTRIGUE ACADEMIQUE ET MAÇONNIQUE

Au lendemain de l'élection de M. Brany, on lira avec intérêt cet article que publiait dans le "Soleil" de Paris, le 30 janvier dernier, M. Oscar Havard:

Parmi les constellations scientifiques du dix-neuvième siècle, quelle sont les noms qui brillent du plus vif éclat? La mémoire populaire en retient quatre: Ampère, Cauchy, Le Verrier et Pasteur. Par suite d'une singulière rencontre, le premier ordre professionnel des croyances religieuses, les sectaires de la libre pensée n'ont jamais pu se consoler de ce phénomène. Quel humiliant démenti Pasteur, Ampère, Cauchy, Le Verrier n'infligent-ils pas aux premiers qui traitent l'Eglise de "puissance obscurantiste".

Pour nous élever aux gloires, les franc-maçons ne reculent devant aucun stratagème. Lors de la mort de Pasteur, la plupart des feuilles illustrées, dociles à la consigne des loges, supprimèrent le croquis que le grand homme serait entre ses mains au moment où il rendit le dernier soupir. Mais nous en avons vu d'autres, pas de chance! Au début du vingtième siècle, quel est le plus grand nom scientifique de l'Europe? C'est encore un savant catholique: le docteur Brany, l'inventeur de la télégraphie sans fil.

Le docteur Hertz avait découvert, on le sait, les ondes électriques, et il fallait capter ces ondes et utiliser leurs oscillations pour échanger la parole humaine à travers les océans et les terres. Telle fut l'œuvre de Brany. Ses tentatives à l'origine, ses radio-conducteurs de Brany, nous en avons vu d'autres, pas de chance! Au début du vingtième siècle, quel est le plus grand nom scientifique de l'Europe? C'est encore un savant catholique: le docteur Brany, l'inventeur de la télégraphie sans fil.

Le docteur Hertz avait découvert, on le sait, les ondes électriques, et il fallait capter ces ondes et utiliser leurs oscillations pour échanger la parole humaine à travers les océans et les terres. Telle fut l'œuvre de Brany. Ses tentatives à l'origine, ses radio-conducteurs de Brany, nous en avons vu d'autres, pas de chance! Au début du vingtième siècle, quel est le plus grand nom scientifique de l'Europe? C'est encore un savant catholique: le docteur Brany, l'inventeur de la télégraphie sans fil.

Le docteur Hertz avait découvert, on le sait, les ondes électriques, et il fallait capter ces ondes et utiliser leurs oscillations pour échanger la parole humaine à travers les océans et les terres. Telle fut l'œuvre de Brany. Ses tentatives à l'origine, ses radio-conducteurs de Brany, nous en avons vu d'autres, pas de chance! Au début du vingtième siècle, quel est le plus grand nom scientifique de l'Europe? C'est encore un savant catholique: le docteur Brany, l'inventeur de la télégraphie sans fil.

Le docteur Hertz avait découvert, on le sait, les ondes électriques, et il fallait capter ces ondes et utiliser leurs oscillations pour échanger la parole humaine à travers les océans et les terres. Telle fut l'œuvre de Brany. Ses tentatives à l'origine, ses radio-conducteurs de Brany, nous en avons vu d'autres, pas de chance! Au début du vingtième siècle, quel est le plus grand nom scientifique de l'Europe? C'est encore un savant catholique: le docteur Brany, l'inventeur de la télégraphie sans fil.

Le docteur Hertz avait découvert, on le sait, les ondes électriques, et il fallait capter ces ondes et utiliser leurs oscillations pour échanger la parole humaine à travers les océans et les terres. Telle fut l'œuvre de Brany. Ses tentatives à l'origine, ses radio-conducteurs de Brany, nous en avons vu d'autres, pas de chance! Au début du vingtième siècle, quel est le plus grand nom scientifique de l'Europe? C'est encore un savant catholique: le docteur Brany, l'inventeur de la télégraphie sans fil.

Le docteur Hertz avait découvert, on le sait, les ondes électriques, et il fallait capter ces ondes et utiliser leurs oscillations pour échanger la parole humaine à travers les océans et les terres. Telle fut l'œuvre de Brany. Ses tentatives à l'origine, ses radio-conducteurs de Brany, nous en avons vu d'autres, pas de chance! Au début du vingtième siècle, quel est le plus grand nom scientifique de l'Europe? C'est encore un savant catholique: le docteur Brany, l'inventeur de la télégraphie sans fil.

Le docteur Hertz avait découvert, on le sait, les ondes électriques, et il fallait capter ces ondes et utiliser leurs oscillations pour échanger la parole humaine à travers les océans et les terres. Telle fut l'œuvre de Brany. Ses tentatives à l'origine, ses radio-conducteurs de Brany, nous en avons vu d'autres, pas de chance! Au début du vingtième siècle, quel est le plus grand nom scientifique de l'Europe? C'est encore un savant catholique: le docteur Brany, l'inventeur de la télégraphie sans fil.

Le docteur Hertz avait découvert, on le sait, les ondes électriques, et il fallait capter ces ondes et utiliser leurs oscillations pour échanger la parole humaine à travers les océans et les terres. Telle fut l'œuvre de Brany. Ses tentatives à l'origine, ses radio-conducteurs de Brany, nous en avons vu d'autres, pas de chance! Au début du vingtième siècle, quel est le plus grand nom scientifique de l'Europe? C'est encore un savant catholique: le docteur Brany, l'inventeur de la télégraphie sans fil.

Le docteur Hertz avait découvert, on le sait, les ondes électriques, et il fallait capter ces ondes et utiliser leurs oscillations pour échanger la parole humaine à travers les océans et les terres. Telle fut l'œuvre de Brany. Ses tentatives à l'origine, ses radio-conducteurs de Brany, nous en avons vu d'autres, pas de chance! Au début du vingtième siècle, quel est le plus grand nom scientifique de l'Europe? C'est encore un savant catholique: le docteur Brany, l'inventeur de la télégraphie sans fil.

Le docteur Hertz avait découvert, on le sait, les ondes électriques, et il fallait capter ces ondes et utiliser leurs oscillations pour échanger la parole humaine à travers les océans et les terres. Telle fut l'œuvre de Brany. Ses tentatives à l'origine, ses radio-conducteurs de Brany, nous en avons vu d'autres, pas de chance! Au début du vingtième siècle, quel est le plus grand nom scientifique de l'Europe? C'est encore un savant catholique: le docteur Brany, l'inventeur de la télégraphie sans fil.

Le docteur Hertz avait découvert, on le sait, les ondes électriques, et il fallait capter ces ondes et utiliser leurs oscillations pour échanger la parole humaine à travers les océans et les terres. Telle fut l'œuvre de Brany. Ses tentatives à l'origine, ses radio-conducteurs de Brany, nous en avons vu d'autres, pas de chance! Au début du vingtième siècle, quel est le plus grand nom scientifique de l'Europe? C'est encore un savant catholique: le docteur Brany, l'inventeur de la télégraphie sans fil.

Le docteur Hertz avait découvert, on le sait, les ondes électriques, et il fallait capter ces ondes et utiliser leurs oscillations pour échanger la parole humaine à travers les océans et les terres. Telle fut l'œuvre de Brany. Ses tentatives à l'origine, ses radio-conducteurs de Brany, nous en avons vu d'autres, pas de chance! Au début du vingtième siècle, quel est le plus grand nom scientifique de l'Europe? C'est encore un savant catholique: le docteur Brany, l'inventeur de la télégraphie sans fil.

Le docteur Hertz avait découvert, on le sait, les ondes électriques, et il fallait capter ces ondes et utiliser leurs oscillations pour échanger la parole humaine à travers les océans et les terres. Telle fut l'œuvre de Brany. Ses tentatives à l'origine, ses radio-conducteurs de Brany, nous en avons vu d'autres, pas de chance! Au début du vingtième siècle, quel est le plus grand nom scientifique de l'Europe? C'est encore un savant catholique: le docteur Brany, l'inventeur de la télégraphie sans fil.

Le docteur Hertz avait découvert, on le sait, les ondes électriques, et il fallait capter ces ondes et utiliser leurs oscillations pour échanger la parole humaine à travers les océans et les terres. Telle fut l'œuvre de Brany. Ses tentatives à l'origine, ses radio-conducteurs de Brany, nous en avons vu d'autres, pas de chance! Au début du vingtième siècle, quel est le plus grand nom scientifique de l'Europe? C'est encore un savant catholique: le docteur Brany, l'inventeur de la télégraphie sans fil.

Le docteur Hertz avait découvert, on le sait, les ondes électriques, et il fallait capter ces ondes et utiliser leurs oscillations pour échanger la parole humaine à travers les océans et les terres. Telle fut l'œuvre de Brany. Ses tentatives à l'origine, ses radio-conducteurs de Brany, nous en avons vu d'autres, pas de chance! Au début du vingtième siècle, quel est le plus grand nom scientifique de l'Europe? C'est encore un savant catholique: le docteur Brany, l'inventeur de la télégraphie sans fil.

Le docteur Hertz avait découvert, on le sait, les ondes électriques, et il fallait capter ces ondes et utiliser leurs oscillations pour échanger la parole humaine à travers les océans et les terres. Telle fut l'œuvre de Brany. Ses tentatives à l'origine, ses radio-conducteurs de Brany, nous en avons vu d'autres, pas de chance! Au début du vingtième siècle, quel est le plus grand nom scientifique de l'Europe? C'est encore un savant catholique: le docteur Brany, l'inventeur de la télégraphie sans fil.

Le docteur Hertz avait découvert, on le sait, les ondes électriques, et il fallait capter ces ondes et utiliser leurs oscillations pour échanger la parole humaine à travers les océans et les terres. Telle fut l'œuvre de Brany. Ses tentatives à l'origine, ses radio-conducteurs de Brany, nous en avons vu d'autres, pas de chance! Au début du vingtième siècle, quel est le plus grand nom scientifique de l'Europe? C'est encore un savant catholique: le docteur Brany, l'inventeur de la télégraphie sans fil.

Le docteur Hertz avait découvert, on le sait, les ondes électriques, et il fallait capter ces ondes et utiliser leurs oscillations pour échanger la parole humaine à travers les océans et les terres. Telle fut l'œuvre de Brany. Ses tentatives à l'origine, ses radio-conducteurs de Brany, nous en avons vu d'autres, pas de chance! Au début du vingtième siècle, quel est le plus grand nom scientifique de l'Europe? C'est encore un savant catholique: le docteur Brany, l'inventeur de la télégraphie sans fil.

Le docteur Hertz avait découvert, on le sait, les ondes électriques, et il fallait capter ces ondes et utiliser leurs oscillations pour échanger la parole humaine à travers les océans et les terres. Telle fut l'œuvre de Brany. Ses tentatives à l'origine, ses radio-conducteurs de Brany, nous en avons vu d'autres, pas de chance! Au début du vingtième siècle, quel est le plus grand nom scientifique de l'Europe? C'est encore un savant catholique: le docteur Brany, l'inventeur de la télégraphie sans fil.

Le docteur Hertz avait découvert, on le sait, les ondes électriques, et il fallait capter ces ondes et utiliser leurs oscillations pour échanger la parole humaine à travers les océans et les terres. Telle fut l'œuvre de Brany. Ses tentatives à l'origine, ses radio-conducteurs de Brany, nous en avons vu d'autres, pas de chance! Au début du vingtième siècle, quel est le plus grand nom scientifique de l'Europe? C'est encore un savant catholique: le docteur Brany, l'inventeur de la télégraphie sans fil.

Le docteur Hertz avait découvert, on le sait, les ondes électriques, et il fallait capter ces ondes et utiliser leurs oscillations pour échanger la parole humaine à travers les océans et les terres. Telle fut l'œuvre de Brany. Ses tentatives à l'origine, ses radio-conducteurs de Brany, nous en avons vu d'autres, pas de chance! Au début du vingtième siècle, quel est le plus grand nom scientifique de l'Europe? C'est encore un savant catholique: le docteur Brany, l'inventeur de la télégraphie sans fil.

Le docteur Hertz avait découvert, on le sait, les ondes électriques, et il fallait capter ces ondes et utiliser leurs oscillations pour échanger la parole humaine à travers les océans et les terres. Telle fut l'œuvre de Brany. Ses tentatives à l'origine, ses radio-conducteurs de Brany, nous en avons vu d'autres, pas de chance! Au début du vingtième siècle, quel est le plus grand nom scientifique de l'Europe? C'est encore un savant catholique: le docteur Brany, l'inventeur de la télégraphie sans fil.

Le docteur Hertz avait découvert, on le sait, les ondes électriques, et il fallait capter ces ondes et utiliser leurs oscillations pour échanger la parole humaine à travers les océans et les terres. Telle fut l'œuvre de Brany. Ses tentatives à l'origine, ses radio-conducteurs de Brany, nous en avons vu d'autres, pas de chance! Au début du vingtième siècle, quel est le plus grand nom scientifique de l'Europe? C'est encore un savant catholique: le docteur Brany, l'inventeur de la télégraphie sans fil.

Les Wagons-lits

LE NOUVEAU TARIF SERA MIS EN VIGUEUR LE 15 FÉVRIER PROCHAIN, AVEC AUTORISATION DE LA COMMISSION DES CHEMINS DE FER.

Dès le 15 février, le nouveau tarif des places dans les wagons-lits sera mis en vigueur, selon la distance parcourue.

La Commission des chemins de fer en a décidé ainsi hier.

A l'ouest de Winnipeg, le tarif sera de huit cents par mille et à l'est de six cents, pour les lits inférieurs; les lits supérieurs seront mis en location à quatre-vingts pour cent du taux.

Il n'y aura pas de changement quant au trajet entre Montréal, Ottawa, Québec et Toronto.

Pour les localités où la distance parcourue entraînerait une fraction de vingt-cinq cents, cette somme sera ajoutée à la fraction dépensée douze cents et demi, et retranchée si elle est moindre.

Le juge Mabee, président de la Commission, a déclaré que les taux nouveaux n'enlèveront pas aux gens de l'ouest le droit de pétitionner pour obtenir une réduction nouvelle.

Il ajoute que, pour la première fois, enfin, les chemins de fer cherchent à établir leurs tarifs sur une base scientifique.

M. W. Patterson est de retour

IL GARDE LE PLUS GRAND SECRÉT SUR LES NEGOCIATIONS DE WASHINGTON.

L'hon. William Patterson est revenu de Washington hier soir, et est descendu à l'hôtel Windsor.

Les ministres des douanes ont été très réticents sur les nouvelles qu'il a prises, et il se montre surtout anxieux d'apprendre ce qui s'est passé pendant son absence.

"Comment, dit-il, vous ne devriez pas être en court de nouvelles, car les deux législatures provinciales doivent vous donner assez de matière intéressante."

M. Patterson n'a rien autre chose à communiquer au public. Il se contente de dire que les ministres canadiens ont été reçus à Washington comme de vrais amis. La capitale américaine avec ses larges boulevards, ses ponts et ses fils de télégraphe et de téléphone, lui semble une ville idéale. M. Patterson dit que le site de la capitale des Etats-Unis lui a fait la plus heureuse impression; mais il ajoute aussitôt que le prononcé sur lequel notre Parlement a bâti ses lois n'est encore ce qui lui paraît de plus beau.

M. et Mme Patterson sont partis pour Ottawa aujourd'hui.

Pas d'hôpital pour la petite vérole

Ottawa, 24. — Ottawa n'a pas d'hôpital où l'on peut soigner les malades atteints de la petite vérole. Il y a bien la baraque de l'île Porter, mais cette baraque est plutôt propre à l'élevage des rats qu'à y faire chaque soir un véritable charivari. C'est ce qui a engagé l'ex-échevin Desjardins, à proposer au Bureau de Contrôle, un projet qui semble assez logique. Ce projet consiste à construire un grand hôpital en dehors de la ville, où on accepterait des malades des différentes municipalités qui environnent la Capitale. Sans doute, ces municipalités seraient appelées à contribuer leur quote part au maintien de l'hôpital. Le projet sera probablement étudié par le Bureau de Contrôle, qui devra interviewer les représentants des municipalités environnantes avant de présenter un rapport au conseil de ville.

La guerre à la cocaïne

DEUX PHARMACIENS SONT TRAQUÉS DEVANT LE RECORDER.

Deux pharmaciens ont été traduits devant le Recorder, ce matin, sous l'inculpation d'avoir vendu de la cocaïne sans ordonnance.

Le premier, Joseph A. Labranche, 445 parc Lafontaine, a protesté de son innocence et le procès a été fixé au mardi 31. Ce pharmacien a déjà subi trois condamnations en décembre dernier, pour avoir vendu de la cocaïne.

Le second, Achille Goyette, 63 rue Rachel Est, s'est avoué coupable et il a été condamné à \$25 d'amende et les frais ou trois mois de prison. Ce dernier aussi, a déjà été condamné en novembre dernier, pour vente de cocaïne.

Terreneuve et la Réciprocité

Saint-Jean, Terreneuve, 25. — Le premier ministre Morris ne emphatiquement les réactions publiées dans certains journaux de Terreneuve au sujet d'une prétendue offre de réciprocité faite par les Etats-Unis à Terreneuve, et repoussée par M. Morris au cours de la récente conférence sur les pêcheries.

"Il est absolument faux, dit M. Morris que le secrétaire Knox ait fait des propositions au sujet d'un traité de réciprocité et conséquemment, il est faux, que je les ai refusées."

Les marchands de feronnies

L'assemblée régulière de la Section des Marchands de Feronnies, Suenale de Montréal de l'Association des Marchands Détaillants du Canada, Inc., aura lieu jeudi, le 30 courant, à 8 h. du soir, précises au No. 80 rue Saint-Denis.

Le but de l'assemblée est de recevoir le rapport des officiers au sujet de l'achat de la vitre et l'organisation d'un bureau de crédit pour les membres.

Incendie à bord

DEUX CENTES BALLOTS DE COTON DETRUITS SUR LE "MANCHESTER SHIPPEL", HIER.

Saint-Jean, N.-B., 25. — L'incendie a éclaté dans les cales du "Manchester Shipper", ligne Manchester, hier, et a causé pour deux mille piastres de dommages à la cargaison de coton importée des Etats-Unis.

Les pertes sont pleinement couvertes par les assurances.

Le feu se déclara dans des ballots de coton même et sur six cents ballots, deux cents furent brûlés ou endommagés. Il a fallu travailler deux heures, pour arrêter l'incendie.

LA CRISE OCEANIQUE

Les compagnies maritimes seraient à la veille d'un conflit sérieux, quant au prix de passage entre l'Europe et l'Amérique

New-York, 25. — On dit qu'une nouvelle guerre de tarifs se prépare entre les compagnies de navigation transatlantique, à la suite de l'allocation que le gouvernement hongrois vient d'accorder à certaines compagnies pour les transports d'émigrés en Amérique.

On prévoit un conflit sérieux entre les compagnies continentales et les compagnies des îles britanniques sur cette question, bien que la ligne Cunard ait accepté les conditions imposées par le gouvernement hongrois.

La conférence de l'Atlantique soit en quelque sorte engagée à observer cet arrangement basé sur d'anciens contrats.

Il est probable que si les compagnies ayant un terminus aux Etats-Unis ne donnent pas un pourcentage de transport aux lignes de la route laurienne, l'entente quant aux prix des passages en troisième classe, sera brisée d'expiration, en février, et que chacune des compagnies sera libre de réclamer les taxes qu'elle voudra bien imposer ou accorder au public.

Avant l'Inventaire

Pour continuer à réduire notre stock d'ici au 1er Février, date de notre inventaire, nous offrons aux ÉPICIERS et MARCHANDS GÉNÉRAUX des

REDUCTIONS SURPRENANTES

Sur les lignes de marchandises suivantes:

- 1.425 Caisnes de CONSERVES ALIMENTAIRES, Marque SOLEIL, comprenant Petits Pois, Haricots, Flageolets, Asperges, Fonds d'Artichauts, Macédoines, de Légumes ainsi que sur les fameuses soupes de cette même marque.
- 325 Caisnes CHAMPIGNONS F. Lecourt, de la maison A. et L. Lehu, successeurs, Paris, France.
- 940 Caisnes SARDINES assorties, en quart et demi-boîtes.
- 780 Caisnes SAVON CASTILLE, marques supérieures, produits par, marques SOLEIL et LUNE. Nous maintenons jusqu'à la fin du mois les anciens prix malgré la hausse considérable récente.
- 1.050 Caisnes BAUX DE VICHY, des marques suivantes: "St Nicholas", "Neptune", "La Capitale", "Santitas".
- 325 Caisnes LIMONADES "La Savoureuse" et "St Nicholas".
- 300 Caisnes GINGER ALE anglais importé de Belfast, Irlande, marque TRAYDER.
- 100 Caisnes EAU MINÉRALE "SUN RAY", eau de source pure et limpide comme le cristal.
- 650 Caisnes VINS DE CHAMPAGNE comprenant les marques PIPER-HEIDSIECK Cardinal, Duc d'Origny, Duc de La Grange.

BRUT — TRES SEC — SEC. — En caisses et paniers de douzaine ou de demi-douzaine — quarts, chopines et splits.

325 Caisnes VINS DU RHIN de toutes les qualités, provenant de la maison Frederick Krote, de Coblentz.

450 Caisnes VINS DE BOURGOGNE des célèbres caves Morin, Père et Fils.

Assortiment considérable de VINS CLARETS ET SAUTERNES de Vignac et Cambours et autres marques.

VIN SHERRY, de Diez Hermanos, de Jerez de la Frontera.

VINS DE PORT, de la Real Companhia Vinicola.

Tous ces vins sont livrables en fûts ou en caisses au choix de l'acheteur.

VINS DE MESSE de Fenech Artel et Cie, marques "Sanctuaire" et "Vaticano".

Ces vins sont livrables en fûts seulement.

325 Caisnes VIN TONIQUE BACCHUS de la maison A. Sarrazin et Javilliers de Dijon, France.

500 Caisnes VIN TONIQUE NATUREL de la maison Bartissol, de Banyuls sur Mer.

Profitez sans retard des réductions extraordinaires de prix que nous offrons jusqu'au 1er Février prochain sur toutes les marchandises énumérées dans cette liste ainsi que des rabais considérables sur nombre d'autres produits.

LAPORTE, MARTIN & Cie., Limitée

Epicerie, Vins et Liqueurs. MONTREAL.

TRUST & LOAN Co., of Canada.

NOUVEL EDIFICE

Beau et spacieux Bureau au rez-de-chaussée, (1925 pieds carrés de plancher), convenable pour Banque, Compagnie d'Assurance ou de Transport, (Grandeur de la route, 91 pieds carrés). Prêt à être occupé.

S'adresser à la

TRUST & LOAN CO. OF CANADA.

30 RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.

Aux Avocats et aux Hommes d'Affaires

POUR VOS TRAVAUX DE VILLE:

FACTUMS, BROCHURES, PROGRAMMES, TETES de LETTRES, CIRCULAIRES, ENVELOPPES, CARTES d'AFFAIRES, ETC., ETC.

Travail Rapide et Soigné.

ADRESSEZ-VOUS AU "DEVOIR"

71a RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.

LA VILLE DE WESTMOUNT REPOUSSE L'ANNEXION

Mais la ville de Westmount est en faveur du projet de fédération

Le nouveau Conseil municipal de Westmount est opposé à l'annexion à Montréal, mais il serait plutôt en faveur du projet de fédération des municipalités de l'île de Montréal pour les fins de travaux publics seulement.

Tel est le programme arrêté hier soir à la séance d'inauguration du Conseil, qui n'a rien fait d'autre que de nommer les commissions et prendre connaissance du rapport financier de l'année dernière.

Assistants à la séance, les nouveaux élus dont les noms suivent: Le maire Wm. Rutherford, et les échevins John Hyde, John T. McBride, W. K. Griffith, J. H. Sherrard, M. Herbert Brown et D. H. McLennan. Deux éche-

vins manquaient: M. T. M. Todd et Arthur J. Jones.

L'échevin Dandurand, de la Ville de Montréal, invité à prendre la parole, a félicité Westmount de sa situation acquise, et a remarqué qu'il n'y a rien d'étonnant que Montréal veuille se joindre à la fédération de la ville de Westmount, car cela n'a rien de plus que de vouloir annexer de force, et qui simplifie la fédération, comme elle se pratique à Londres depuis 300 ans, et qui garantirait à chaque municipalité son autonomie en matière d'administration.

Le maire a ensuite reçu ses administrés. On avait retenu pour la circonstance l'orchestre de M. A. R. Brown, et l'on a servi un lunch.

Les finances de la province

M. MacKenzie a prononcé hier son discours du budget.

Voici textuellement reproduit, avec les indications d'applaudissements qui ne se sont pas toujours produits le texte du résumé du discours du budget communiqué à la presse quotidienne.

Des applaudissements prolongés de la part des députés de la droite accueillent le trésorier de la Province, l'honorable M. MacKenzie, lorsqu'il se lève et demande que la Chambre siège en comité des subsides pour entendre l'exposé financier de cette année, le quatorzième, dit-il, depuis que le parlement libéral a été appelé aux affaires sous la direction de l'honorable M. Marchand en 1897, comme ce discours est toujours l'un des principaux événements des réunions annuelles de la législature, il est inutile de dire qu'il a été écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt par les deux côtés de la Chambre, et que l'honorable Trésorier a été fréquemment applaudi; mais il a fait d'une manière plus spéciale lorsqu'il a annoncé un surplus de près d'un million de dollars sur les opérations du dernier exercice, une autre diminution de la dette provinciale, le paiement de toutes les dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, à même le revenu ordinaire sans avoir eu à emprunter un seul cent, et l'espoir de voir se continuer cet état de choses satisfaisant durant l'année courante et les années à venir.

Il a parlé de cet exercice finissant le 30 juin dernier, comme étant le plus satisfaisant que l'on ait encore vu dans l'histoire financière de la province, et avant d'en donner les résultats, il a fait quelques remarques sur le grand changement opéré pour le mieux dans les finances de la province depuis 1897, par l'adhésion continue aux principes de la politique inaugurée par M. Marchand dans leur administration. Les nuances, dit-il, qui avaient alors obscurci l'horizon, se sont dissipées; la dette publique, les charges d'intérêt ont été grandement diminuées; le revenu a beaucoup augmenté, et les dépenses, bien que maintenues sans cesse dans les limites du revenu, ont dû nécessairement augmenter aussi pour satisfaire aux besoins nouveaux résultant de l'expansion et du développement de la province. Mais, grâce à l'augmentation graduelle des recettes, le gouvernement a pu consacrer des sommes beaucoup plus grandes d'année en année à l'amélioration des institutions éducatives, à l'agriculture, à la colonisation, à l'agrandissement des voies publiques et tout cela afin d'activer le progrès moral, intellectuel et matériel de la province. Telle a été, dit-il, la politique de M. Marchand, et c'est aussi la politique du Premier Ministre actuel.

Puis il fit connaître à la Chambre les détails du dernier exercice financier qu'il croit avoir raison de regarder, nous l'avons dit, comme celui qui a été le plus satisfaisant, car il a été couronné du plus grand succès dans toute l'histoire financière de la province depuis la Confédération. Pour le prouver, il cite les comptes publics qu'il voit que les résultats des opérations de l'année sont comme suit :

Recettes ordinaires, \$ 86,514,944.27
Dépenses ordinaires, 5,199,590.26

Surplus, \$ 81,315,354.01

Mais ce surplus il le faudra retrancher d'une dépense extraordinaire de \$1,167,165.50 pour les ponts en fer, les travaux pour l'achèvement des mairies, les ascenseurs, et le système de ventilation des édifices de la législature et des départements, la nouvelle galerie de la presse, l'école normale Jacques-Cartier, ce qui réduit le surplus réel du revenu ordinaire sur les dépenses ordinaires à \$81,128,189.16. En d'autres termes, le gouvernement a dépensé \$1,167,165.50 sur des travaux extraordinaires ou paiements, mais le montant a été payé à même le revenu ordinaire, l'on a payé toutes les autres dettes, et pendant il reste près d'un million de dollars de surplus sur les opérations de l'année. Il croit que c'est là un résultat bien satisfaisant et dont on a bien lieu d'être fier.

L'honorable Trésorier rappelle que son prédécesseur immédiat n'avait compté, pour la dernière année fiscale, que sur un surplus de \$21,132,45, mais les recettes réelles ont excédé ses estimations de \$1,291,501, de même aussi les dépenses ordinaires et extraordinaires les ont excédées de \$474,705.17. Il explique comment tout cela s'est fait, en donnant d'amples détails sur les recettes et les dépenses, et en faisant connaître les différents chefs sous lesquels des augmentations ou diminutions se sont produites, et là où des causes de dépenses imprévues ont surgi; mais en somme, comme il l'a fait remarquer, le total des recettes ordinaires de 1909-10 a excédé celui de 1908-09, de \$189,556.88. Au nombre des autres items qui ont augmenté, il a mentionné : les Terres et Forêts au montant de \$109,520.61; les Mines, la Pêche et la Chasse, \$41,070.23; timbres d'enregistrement, \$27,564.40; droits sur les successions, \$203,889.20; etc., etc., tandis que parmi ceux pour lesquels il y a eu diminution, il a mentionné l'administration de la justice, \$7,452.03; les licences, \$5,105.01; la législation, \$6,551.79; etc. De même, il fit voir qu'en comparaison avec 1908-09, il n'y a eu qu'une augmentation de \$38,711.04 dans les dépenses ordinaires de 1909-10, et de \$49,164.55 dans les dépenses extraordinaires.

OPÉRATIONS DE CAISSE

Pour les opérations de caisse du gouvernement en 1909-10, le Trésorier dit qu'au 1er juillet 1909, la province avait à son crédit, dans diverses banques, une somme de \$1,716,771.05, sur laquelle il restait à payer des mandats s'élevant, à la même date, au montant de \$130,106.47, soit à cette date une balance réelle en mains de \$1,586,664.58. La totalité des recettes provenant de toutes sources durant l'année 1909-10, comprenant les dépôts en fidéjussure, etc., s'élevait à \$6,829,877.64, tandis que le total des paiements s'élevait à \$6,440,819.82, soit un excédent des recettes sur les paiements de \$389,057.82, ce qui, avec l'argent en caisse à la fin de l'année précédente laissait une balance de \$1,975,722.40. En d'autres termes, le 30 juin 1910, il y avait en dépôt dans diverses banques \$2,224,377.20, sur quoi il y avait à payer, à la même date, des mandats au montant de \$227,956.89. La balance en mains, comme nous l'avons dit, était donc de \$1,996,420.31 à cette date.

ACTIF ET PASSIF

Sous ce chapitre, l'honorable Trésorier dit que durant l'année 1909-10, le gouvernement a réduit de \$1,014,533.45 l'excédent du passif de la Province sur son actif, lequel, au 30 juin précédent s'élevait à \$22,781,361.54, tandis qu'il le 30 juin dernier il ne s'élevait qu'à \$21,766,828.09. C'est provenant du rachat des obligations de l'emprunt de 1880, du paiement de certaines autres dettes et d'une augmentation nette de l'actif en mains au montant de \$1,236,470.69.

DETTE CONSOLIDÉE ET NON-CONSOLIDÉE

A propos de la dette consolidée, il dit que le montant restant dû au 30 juin 1909 était de \$25,766,404.15, tandis qu'au 30 juin dernier il était de \$25,061,284.15, soit une diminution de \$705,120 durant l'année dernière, causée par le rachat des obligations de l'emprunt de 1880 pour ce montant.

Contre la balance de la dette non-consolidée, il faut aussi mettre le fonds d'amortissement placé et s'élevant à \$1,162,918.20, ce qui laisse encore une balance de \$24,558,365.95 de dette consolidée à laquelle il n'a pas été pourvu.

L'ANNEE COURANTE

Parlant de l'année courante qui doit finir le 30 juin prochain, le Trésorier rappelle que les estimations soumises à la Chambre lors de la dernière session étaient comme suit : revenu ordinaire, \$5,904,534.71; dépenses ordinaires et extraordinaires, \$5,747,991.01, ce qui laissait un surplus probable de \$196,543.70; d'un autre côté, les dépenses, par les mandats spéciaux et les estimations supplémentaires, devaient être augmentées de \$165,475.81; mais à en juger par les recettes provenant jusqu'à présent des principales sources de revenu, il paraît bien d'espérer que cette augmentation de dépenses soit plus qu'amplement compensée par une augmentation du revenu.

Au nombre des items qui ont augmenté la dépense au-delà des prévisions, il a mentionné plus spécialement les \$5,000,000 pour les victimes de la contagion de Campbellton, une dépense de \$2,445,000 au sujet du Congrès Eucharistique de \$100,000 pour l'exposition industrielle de Montréal; de \$16,182.25 pour les explorations à Chibougamou, à Témiscamingue et dans la Gaspésie, de \$35,000 comme augmentation des dépenses pour les chemins de colonisation; de \$29,859.99 pour les écoles élémentaires, les écoles normales et les écoles du soir, et de \$29,300.00, augmentation du coût de l'entretien des aliénés, etc.

PREVISIONS POUR 1911-12

Le Trésorier estime que le revenu ordinaire pour la prochaine année fiscale sera de \$6,472,651.56, et les dépenses ordinaires et extraordinaires probables seront de \$6,308,421.93, et si ces prévisions se réalisent il y aura un surplus de \$164,229.63.

Ainsi les recettes prévues pour la prochaine année fiscale excéderont de \$568,116.86 celles de 1910-11 et seraient de \$89,228.71 au-dessous du revenu de 1909-1910.

TERRES ET FORÊTS

Les recettes provenant de cette source en 1909-1910 ont été de \$1,150,717.16, soit une augmentation de \$73,217.16 sur les prévisions. Jusqu'au 31 décembre de l'année courante, il y avait une augmentation de \$75,980.25 comparativement avec la même période de l'année précédente, et il faut bien remarquer que ces recettes ne sont pas dues au nouveau tarif qui n'a été mis en vigueur qu'au mois de septembre dernier. On espère que le revenu pour le prochain exercice s'élèvera au moins à \$1,110,000, soit une augmentation de \$300,000. Le Ministère des Terres et Forêts base le chiffre de cette augmentation sur l'effet anticipé du nouveau tarif récemment mis en vigueur. On s'attend à ce que l'augmentation de \$5.00 par mille donnera en plus \$140,000.00. D'après ce que l'on peut voir actuellement, les changements du tarif quant aux droits de coupe n'affecteront pas beaucoup la production annuelle du bois marchand, et l'on s'attend à ce que les droits de coupe sur les opérations forestières, pour la présente saison, atteindront \$1,000,000.00, ce qui représente une augmentation de \$300,000 dans le revenu provenant de cette source. Toutefois, bien qu'il est que le changement du tarif produira une augmentation du revenu considérable, mais l'on espère encore qu'il aura un effet plus important et plus général. Il a été décrié surtout pour forcer les industries à fabriquer dans notre pays cette matière première, le produit de nos forêts, et pour inviter les capitalistes du Canada et de l'étranger à engager des capitaux plus considérables qu'actuellement dans les industries du papier, de la pulpe et des bois de construction, en créant ainsi d'autres centres de richesse, d'industrie et de population, ce qui augmentera la valeur du patrimoine que nous possédons dans nos forêts et nos forces hydrauliques. Déjà des signes précurseurs nous annoncent la réalisation de ces espérances. Les concessions Baptist, situées sur le bord de la rivière Saint-Maurice, ont été achetées par des capitalistes du Canada et de l'étranger et il a été constitué une compagnie qui a déjà des renseignements dignes de foi, dépenserait plus de \$2,000,000 pour l'achat des coupes forestières et la construction de fabriques.

PROITS SUR LES SUCCESSIONS

De cette source il attend aussi une augmentation. Depuis un certain nombre d'années, les recettes ont invariablement dépassé les prévisions de montants très considérables, et bien qu'on doive toujours la considérer comme une source incertaine de revenu, d'après l'expérience du passé, vu la richesse rapidement croissante de la Province, et partant la dévolution de riches successions, il n'y aurait rien d'exagéré à compter sur une recette d'au moins \$610,000, provenant de ce service durant le prochain exercice financier, ce qui donnerait une augmentation de \$140,000 sur les prévisions pour l'année courante, vu surtout que les prévisions de \$500,000 ont déjà été dépassées de \$19,140.49 durant les premiers six mois. Cependant, à ce propos, il dit que la loi du Conseil au gouvernement de suspendre la perception des droits sur les biens mobiliers en dehors de la Province, comme par exemple, les obligations, bons, actions, etc., de l'étranger, vu certain jugement de la Cour Supérieure et de la Cour d'appel basé sur un jugement du Conseil privé, dans une cause d'Ontario. Or comme la question dont il s'agit est non seulement d'une grande importance, mais affecte aussi sérieusement les pouvoirs législatifs de la Province sur l'imposition des taxes, la cause a été portée en appel à la Cour Supérieure dont on attend sous peu une décision favorable.

LICENCES

A propos de cette source, le Trésorier ne compte ni sur une augmentation ni sur une diminution bien considérable de revenu. Il fit remarquer que la Province ne détient cette source

de revenu pour ainsi dire que suivant bon plaisir, vu que le nombre des licences dépend de la volonté des municipalités. Grâce au progrès de la croisade anti-alcoolique, le nombre de ces licences diminue, et le Trésorier donne plusieurs preuves de ce fait; ainsi, dans douze comtés, il n'a pas été émis de licences; dans les autres, plusieurs municipalités ont passé des règlements prohibitifs; en tout et partout des règlements prohibitifs ont été en vigueur dans 307 municipalités, et dans 241 autres, bien qu'il n'y ait pas de ces règlements, il n'a pas été émis de licences. Il y avait donc 618 municipalités locales dans lesquelles il n'a pas été émis de licences pour la vente des liqueurs.

Dans 40 autres, le nombre des licences a été diminué. En tout, les licences ont été émises dans 324 municipalités seulement, en comptant les cités et les villes.

Dans le cours de l'année dernière le gouvernement a apporté une attention spéciale à l'administration et à la mise en vigueur de la loi des licences de Québec, et il a aussi porté plus d'attention à la recherche des liquours enivrants impropres à la consommation, et c'est bien son intention d'appliquer la loi imposant de rigoureuses pénalités à ceux qui vendent des liquours frelatés.

Comme il l'a déjà dit, les dépenses prévues, ordinaires, et extraordinaires, pour la prochaine année, ont été estimées à la somme de 6,308,421.93. Les mêmes dépenses pour l'année courante avaient été estimées à \$5,707,991.01. Les premières excèdent donc les dernières de \$590,430.92.

EDUCATION

Puis abordant le sujet de la dépense pour l'éducation publique, après avoir longuement rappelé la grande importance de cette œuvre, le Trésorier dit que la grande ambition du Premier Ministre et du gouvernement actuel, de puis quelques années, avait été d'augmenter, de temps à autre, les contributions et des finances. Ces contributions ont été graduellement augmentées de \$145,700.00, qu'elles étaient en 1897-1898, à \$567,460.00, pour l'année courante, 1910-1911. On se propose de porter le crédit de l'éducation pour l'année prochaine à la somme de \$1,065,350.40, soit une augmentation de \$145,900.00 sur celui de l'année dernière. On est donc bien près d'atteindre ce chiffre du million de dollars affecté à l'éducation, que l'on a en vue depuis si longtemps. Il explique que le gouvernement avait l'intention d'appliquer ses contributions à l'éducation, de manière à encourager les contribuables et les parents à faire aussi leur devoir sous ce rapport. Et il ne manque pas de preuves pour faire voir que le peuple commence à mieux comprendre ses responsabilités. Les statistiques officielles font voir qu'en 1897-1898 les contributions des contribuables (compréant toutes les contributions) ne s'élevaient qu'à \$2,088,121.00, tandis que cinq années plus tard, en 1902-03 le montant correspondant était de \$3,234,074.00, soit une augmentation de 21 pour cent, et en l'année 1907-1908, ces contributions locales s'élevaient au total de \$1,465,337.00, soit une augmentation de 38 pour cent durant cette dernière période de cinq ans. L'année suivante, l'augmentation a été de 2-1/2 pour cent, et à la toute raison de supposer que les chiffres pour l'année dernière, et que l'on n'a pu encore se procurer, seraient encore plus encourageants. Il donne des détails sur l'augmentation des crédits pour l'éducation.

Bien qu'en vertu de notre loi, le gouvernement ne puisse ni engager ni destituer les instituteurs, et tout en développant le fait que les salaires payés à ces fidèles serviteurs du public ne soient pas suffisants, il s'est efforcé d'une manière indirecte d'améliorer leur condition en pourvoyant pour eux à un service plus étendu de pensions, en leur accordant des gratifications sur les rapports des inspecteurs et suivant leur mérite, et en donnant à chacun d'eux un bonus annuel de \$15 après dix années de service; \$20 après quinze années, et \$25 après vingt années, tant qu'ils continuent d'enseigner.

AGRICULTURE ET CHEMINS PUBLICS

Les prévisions des dépenses sous ces chapitres indiquent une augmentation considérable. Après tout ce que le gouvernement a déjà fait pour encourager l'industrie laitière, la culture des fruits, les écoles d'agriculture, etc., la Chambre sera surprise à voter une augmentation de \$175,500.00 sur la prévision de l'année courante. Il est un item compris dans cette dépense dont il a parlé d'une manière spéciale: c'est l'amélioration des chemins ruraux. Mais, précisément comme pour l'éducation, l'aide que donne le gouvernement devrait être regardée comme un encouragement, un stimulant pour l'œuvre de contribution locale. A cet effet, un crédit augmenté de \$250,000.00 a été demandé pour l'année prochaine, soit une augmentation de \$175,000.00 sur l'année dernière. Dans le même temps, des détails sur les conditions auxquelles les subventions seraient accordées. Avec cette politique de bons chemins, et ce qui en fait comme le corollaire, le gouvernement depuis quelques années a aussi aidé d'une manière fort appréciable les municipalités à remplacer, par tout où cela était nécessaire, tous les vieux ponts en bois par des ponts en acier et en maçonnerie. Cette politique a été inaugurée par feu l'honorable M. Meier lorsqu'il était premier ministre de la province, mais vu l'état de nos finances, on avait dû l'abandonner peu de temps après. Sir James Gwyné l'a ravivée et elle forme maintenant une partie de la grande politique de l'amélioration des chemins adoptée par le gouvernement. Depuis mi-neuf-cent-cinq, une somme de \$222,356.92 a été dépensée par le gouvernement pour la construction des ponts en acier et en pierre de plusieurs parties de la province, et le crédit pour l'année prochaine a été élevé à \$125,000.00. Puis, il y a la question des ponts et chemins à barrières; pour laquelle un crédit de \$50,000.00 sera demandé comme premier versement afin de permettre au gouvernement de continuer le montant de \$170,000.00 pour les chemins de colonisation.

Le total du montant à dépenser pour

les grands chemins de routes, etc., par trois départements: l'Agriculture, les Travaux publics et la Colonisation, serait de \$265,000.

Puis après avoir parlé en peu de mots des fonds détenus en "fidéjussure" par la puissance du Canada pour la Province, et les progrès de l'arbitrage entre les provinces d'Ontario et de Québec, il aborda la question de

L'EMPRUNT DE 1882

Cet emprunt, dit-il, était de \$3,499,533.33, et il deviendra remboursable le ou après le 1er juillet 1912. Une partie de l'emprunt, savoir: \$1,006,753.93, a été rachetée par la conversion de la dette publique, en laissant un montant non payé de \$2,492,789.00, que le gouvernement se proposait de rembourser à l'échéance en 1912. L'état de nos finances permettrait d'effectuer ce remboursement si on le jugeait à propos, sans faire de nouvel emprunt, comme on le verra par l'état suivant :

Dépôts en argent à l'exclusion des dépôts en "fidéjussure" commises

A déduire, mandats non payés

\$1,967,336.72

\$1,679,379.92

A ajouter, montant des avances du fonds du revenu consolidé, à la même date, pour le coût de construction de la nouvelle prison de Montréal, à rembourser à même le produit de la vente des obligations autorisées par les lois 7 Edouard VII, chapitre 26, et 9 Edouard VII, chapitre 46.

\$1,311,096.13

\$2,990,476.05

Excédent de \$197,396.05 sur le montant des obligations à payer, sans rien prendre sur le montant de tous les surplus qu'il pourrait y avoir pour les années 1910-1911 et 1911-1912.

Et ce sera une satisfaction pour tous de voir que la province se trouve ainsi à même de rencontrer ses obligations avec ses sources ordinaires de revenu. Cela démontre d'une manière irréfutable la stabilité de sa position financière et déconcerte l'assertion si souvent répétée des messieurs de la gauche, que le prétendu surplus n'était qu'une simple fiction, effet d'imagination chez ceux qui ont la direction du gouvernement.

CONCLUSION

En terminant l'honorable monsieur dit :

"L'Assemblée législative de cette province, j'en ai la ferme confiance, accueillera favorablement l'exposé financier que je viens de lui soumettre. Si elle persiste, dans l'administration de ses finances, à s'en tenir aux principes de la saine politique que le gouvernement poursuit, depuis si longtemps, la Province de Québec continuera de donner les revenus satisfaisants qui lui ont permis de dépenser autant qu'elle l'a fait pour le progrès moral, intellectuel matériel de sa population. Il nous reste, à nous les descendants des deux grandes races que la Providence a appelés à vivre dans les bornes de cette province, à savoir avec de tolérance, les uns envers les autres dans l'exercice et la jouissance de nos droits, de nos privilèges, de notre foi et de nos traditions respectives, puis à continuer dans l'union, l'ordre et l'harmonie, mais avec vigueur et patriotisme, de travailler à rendre prospère et heureux le peuple de cette province."

Une lettre de M. Georges Marcil

24 janv., 1911.

Les journaux ont publié dernièrement que le Conseil de Ville avait décidé de me rembourser le montant de \$1,815 que j'ai déboursé pour combattre l'annexion de la Ville de Notre-Dame-de-Grâce à Montréal. J'avais été dûment autorisé par le Conseil de l'extérieur de faire les déboursés nécessaires dans le but d'obtenir des amendements à sa charte et le referendum prévu par "L'Acte des Cités et Villes" sur la question d'annexion.

Comme matière de fait, je n'ai pas combattu l'annexion de l'ex-ville à Montréal, mais j'ai combattu pour obtenir le referendum auquel l'ex-Ville avait droit sur cette question.

Le compte ci-dessus ne représente que des déboursés faits par moi pour couvrir les frais de délégations, de législation et autres dépenses encourues dans cette affaire.

Les Conservateurs s'organisent

L'HON. R. ROGERS, DU MANITOBA ENTRERA DANS LA POLITIQUE FÉDÉRALE.

Ottawa, 25. — La rumeur qui veut que l'hon. Robt. Rogers, le bras droit du premier ministre du Manitoba, entre dans la politique fédérale est aujourd'hui confirmée, et déjà sept membres du Manitoba ont offert leur siège à M. Rogers. L'on croit que l'offre de M. D. W. Staples, de Macdonald sera acceptée.

M. Rogers est bien connu comme étant l'organisateur de parti le plus en vue et le plus heureux dans les résultats. Il consacrera probablement tout son temps à la réorganisation des forces conservatrices du Dominion pour la prochaine lutte générale.

Après cette réorganisation on dit que plusieurs membres de la législature provinciale manitobaine se rangeront sous la bannière de M. R. J. Borden.

Le fonds de retraite

LES COMMISSAIRES MUNICIPAUX PRENNENT CONNAISSANCE DU PROJET CONÇU PAR M. EDMOND MONTET.

Les commissaires ont pris connaissance du projet de M. Edmond Montet, relatif à la création d'un fonds de secours pour les fonctionnaires mis à la retraite. Ce projet comporte une pension pour tous les fonctionnaires, à partir de l'âge de soixante-cinq ans, l'administration créera elle-même, en y faisant un premier versement, dont le chiffre sera laissé à la générosité, la caisse qui sera alimentée par les fonctionnaires, dont la contribution sera naturellement proportionnée au chiffre du traitement.

M. Montet préconise la fusion de ce fonds de secours des caisses de bienfaisance de la police et des pompiers.

Les commissaires en ont référé au contrôleur des finances municipales.

VOULEZ-VOUS

AVOIR des impressions de premier ordre, comme fini et comme élégance ?

ÊTRE servi rapidement et avec courtoisie ?

TOUT EN ÉTANT supérieurement servi, aider à une oeuvre amie et libre de toute influence politique ou financière ?

FAITES FAIRE AU DEVOIR

71a, rue S.-Jacques. — VOS IMPRESSIONS: TETES DE LETTRES, CARTES D'AFFAIRES, BROCHURES, FACTUMS, ETC.

Le DEVOIR publie régulièrement des articles de MM. Monk, Bourassa, Lavergne et des principaux journalistes politiques de la Province.

LE NATIONALISTE

- Le plus répandu et le mieux renseigné des journaux du dimanche.
- C'est le défenseur hardi des classes ouvrières, des pauvres, des exploités.
- Il donne une critique sévère mais juste de nos administrations fédérale, provinciale et municipale.
- C'est l'adversaire du tripotage, des pots-de-vin, des vendeurs de promotions.
- C'est le meilleur médium d'annonces.
- C'est le journal des sportsmen le dimanche.

Abonnez-vous et Annoncez dans le "Nationaliste".

BUREAU: 71A RUE SAINT-JACQUES. — Tél. Main 7460.

Au Cap de la Madeleine M. Lloyd-George viendra en Amérique

JOLIE DEMONSTRATION EN L'HONNETÉ DU MAIRE.

Cap de la Madeleine, 25. — On a offert dernièrement un très joli banquet à M. L. H. Loranger, réélu maire pour un troisième terme.

Il y avait beaucoup de monde et chacun a fait honneur au menu. Au nom des paroissiens M. Dubé lut une adresse et présenta au héros de la fête une riche canne à pommeau d'or, cadeau de MM. les Conseillers, M. Loranger, en termes très élogieux, remercia ses coparotisans de cette magnifique démonstration d'estime et leur assura, comme par le passé, son entier dévouement.

M. A. Lathonde, de Trois-Rivières, dit aussi quelques mots.

On a fait beaucoup de musique et tout le monde se retira joyeux et content.

M. le colonel Edward Pryce-Jones, membre Unioniste du parlement anglais, pour Montgomeryshire, était de passage à Montréal, hier, en route pour Calgary (Alberta), où il va établir avec son frère, une succursale de leur maison d'affaires.

M. Pryce-Jones est le fils de Sir Pryce-Jones l'originateur du magasin à rayons et de la vente par maille, en Angleterre, et peut-être dans le monde entier. La succursale canadienne sera ouverte la semaine prochaine et M. A. W. Pryce-Jones en sera le directeur-résident.

A son retour en Angleterre, M. Jones sera probablement accompagné par M. Charles, directeur du journal gallois de Seranton, (Pa.), lequel invita il n'y a pas bien longtemps M. Lloyd-George à venir en Amérique. M. Charles se rend à Londres pour renouveler son invitation et celles de tous les Gallois du continent. M. Pryce-Jones croit que M. Lloyd-George acceptera et qu'il viendra en Amérique l'été prochain.

Le sous-chef Dubois

Sur l'indication du chef Tremblay, le Bureau des commissaires recommanda au Conseil municipal d'accorder au sous-chef Dubois une police d'assurance vie au montant de \$1,000.

Le chef du service des incendies recommanda aussi, dans un rapport adressé aux commissaires, que le pompier Coleman, du poste No 12, soit promu à la 1ère classe, en remplacement de Georges Beatty, renvoyé du service.

Pardessus en Chat Sauvage, chez DESJARDINS, à \$50. \$55. \$60. \$70. \$75, et plus. Une valeur garantie.

Tué par une explosion

Galt, 25. — Laing Cowan, âgé de 24 ans, fils de M. et Mme Laing Cowan du chemin Hespeler, a été blessé mortellement hier. Il réparait l'appareil à gaz acétylène lorsque le réservoir fut explosé. Le jeune Cowan fut frappé à la tête par une pièce de métal. Il eut la crâne fracturé et mourut quelques heures après l'accident.

Que fera-t-on de MacCoville

Nous racontions hier, qu'un nommé MacCoivil, était venu se livrer à la Sûreté disant qu'il était, sous le coup d'une accusation de vol à Québec. Le chef de Montréal informait la police de la vieille Capitale, et ce matin, le chef Trudel répondit à M. Carpenter qu'il n'avait aucun mandat contre MacCoivil.

Ce dernier, il est vrai, avait été accusé d'avoir volé, en août dernier, \$30 à un nommé Giesbrecht, qui résidait au No 20 rue Saint-Pierre. On fit des recherches mais sans succès, et comme le plaignant disparut peu de temps après, l'affaire fut classée.

On se demande maintenant ce qu'on va faire de MacCovill. C'est un pas prison-

nier, mais.....

Joueur Condamné

Roméo Renaud, arrêté la semaine dernière, pour avoir tenu une maison de jeu, au No 115 rue Sanguinet, s'est reconnu coupable du délit qu'on lui reprochait : il a été condamné à \$25 d'amende. Lors de son arrestation il s'était dit innocent.

Servante volueuse

Une servante du nom de Florida Bédard, à l'emploi de M. Joseph J. A.

Ce dernier l'accusait d'avoir volé des bouteilles de vin et liqueur valant environ \$8. La prévenue reconnut sa culpabilité; elle recevra sa sentence vendredi.

L'affaire Dwane

Dans l'affaire James Dwane, accusé d'avoir tenu une maison de jeu, dans la rue Saint-Christophe, l'enquête a été de nouveau remise au mardi 31, pour permettre à la défense de faire entendre ses té-

moins.

Le rocher disparaîtra

puis quelques années, à l'Hôtel de Vill
et dans les journaux, va disparaître

Amendes profitables

Le Bureau des Commissaires a décidé ce matin que les amendes et retenue

sur les salaires de la police, qui s'chiffrent à \$1,552.15 pour l'année dernière, soient versées au fonds de la Société de bienfaisance.

BOURSE DE MONTREAL

M^r. L. G. Beaubien & Cie, courtiers,
104 rue S. François-Xavier, nous four-
nissent le rapport suivant à 12.30 hrs
p.m.

STOCKS			STOCKS		
	Vend	Ach.		Vend	Ach.
Am. Astor	103	104	Laur. Pap.	109	107
" pfd.	49	50	" pfd.	88	87
Bell Tel Co	144	143	Mack Cm.	93	91
BC Pk. As	80	81	" pfd.	76	74
" Rpf.	98	98	M. & S. P.	88	89
B. & A. As	17	15	" pfd.	104	104
" pfd.	49	35	M. & S. P.	138	137

Can. Car.	634	Mt. Cotton.	138	130
" pfd.	102	Mt. L. & M.	160	149
Can. Pwd.	213	Mt. St. P.	222	221

Can. Cmt.	212	218	Mt. St. Ry.	224	221
Can. Cmt.	864	864	Mt. St. Wk.	164	
Ca. Conver	454		pfd.		
Can. C.R. Ry.		99	Mt. T'gh.		
Can. C.R. Ry.		1084	Nipissing	11.00	10.75
Can. Pac.	208	207 1/2	Nor. Ohio.		39 1/2
pfd.			Nor. Star		
Crown Res.	2.73	2.70	N.S. S.&C.L.	88 1/2	88
Det. El. Ry.	71 1/2	71 1/2	pfd.		
Dom. C. Ry.			Ogil. M. Co.	131	130
D.L. & C.	115	100	Ont. L. & P.		124
D.L. & C.			Pen. M. Ry.	75	
pfd.	102	101 1/2	Pen. S. Ry.	41	39 1/2

Dom. T. Co.	83½	83	Porto Rico	55	54
" pfd.	101	97½	Québec Ry	60½	60
D.S.S. & A.	..	..	R. & O.N.C.	95	98

Dul.Sup....	83	81	Rio Jan.L...	105	105
H. Elec.Ry	141	140	Sac Paulo.		
Ma v. Elec			Sh.W. & P.	110	109
			S.-John Ry		8
			Tledo Ry		108
Ill.Trac.pd	93	93	Tor. Ry...	126	125
In.C. Com			Tri.City pf		
			Twin City.	159	160
Int.C. C.			W. India	100	100
L.of. Wd.	143	141	Wind	100	100
			Wind Htl.	100	115

sont le rapport suivant:

	VALEURS.	OUV.	12 30	VALEURS.	1. D	OUV.
Am. Bt Ssg	41	41	K.C. Sov...			
Amal.C.xd	61 1/2	63 1/2	Kan. & T.C			
Am.A.L.C.	40 1/2	40	Lou. & N...			
" prf.			Miss. Pac.	61		
A.S.g.R.Co	115 1/2	117 1/2	M.S.P. & S.	137 1/2		
A.S.R.C.Co	78 1/2	77 1/2	" prf.			
Am.Car.F.	54 1/2	53 1/2	N.Y.C. & H			
Am.S.F.Co			Eric R.L.p.	218 1/2		

104	103	N. P. O. & W.	119	118
Ah. T. & S. F.	104	103	North. Pac.	119
Bethleha. S.	107	107	N. & W. cm	

Balt. & Ohi.	107	107	Pac. Mail.		
.....	prf.		Penn. R.R.	1274	128
B.E.T.			P.D.R.com.		
.....	394	314	P.Gas.		1
C.I.P.			Phila. R.	1564	1
Can. Pac.	2084	2079	Rock Isld.	314	31
Ch.Gt.W.			Ry. S.S.		
Ches. & Ohi	534	88	R.I. & cm.	32	32
C. & A.L.			S.Ry.com.	28	
C. & N.W.			S.Ry.com.		
C.M. & S-P	1284	1274		prf.	
C.S.			Sou. Pac.	1184	117
C.G.N.Y.	1424	1414	Sloss S.	7	27
Col. & A.L.	354	344	St. P.		
.....	prf.		Toledo R.		
D.L. & W.			Twin City		
.....			U.S.S. com.	784	77

" prf.		" prf.	
D. Sec.	34	Un. P. com.	175
D. Sec.	33	" prf.	175

D.S. & A. prf.	151 1/2	151 1/2	Wabash prf.	35 1/2	35
G.N.R. prf.	151 1/2	151 1/2	W. Un. Tel. prf.	113 1/2	113
Gen. Elec.	191	191	Wis. C. cu.		
I.C. Com.	191	191	H. R.		
Interboro.	136	136			
prf.					
Ill. Cent.					
Inter P.					

LA BOURSE DES MINES

NOM.	Valeurs.	Offr.	De- mand.
Alumini.....	\$1.00		
Beaver.....	1.00	82	32

Chambers-Perland.....	1.00	12	12
Cobalt Central.....	1.00	8	10
Cobalt Lake.....	1.00	12	13

Cobalt Twins	1.00	24	1
Cobalt Twins	1.00		
Coningas	6.00	6.50	6.60
City of Cobalt	1.00	16	1
Crow Reserve	1.00	2.68	270
Dr. Reddick Com.	1.00		
Dr. Reddick Pfd.	1.00		
Everett Lake	1.00		
Florah	1.00		
Flora	1.00		
Foster	1.00	4	1
Gifford	.25	2	4
Goodwin L. Mines	.25		
Gowanda King	1.00		

Kerr Lake.....	5.00	7.65	7.70
La Rose.....	5.00	4.75	4.80
Little Niangua.....	1.00		

Little Nipissing.....	1.00	123	124
Mont. Reg. Sml.	1.00	124	125
Mont. Reg. Sml.	5.00		
..... Pfd.	1.00		
Nancy Helen.....	1.00		
Nipissing.....	0.00	75	10.00
Nova Scotia.....	1.00	17	19
Ophir.....	1.00	17	18
Osage.....	1.00	14	2
Osage, Currie.....	1.00		100
Oshawa.....	1.00	10	10
Rochester.....	1.00	32	
Ross Island.....	1.00		
St. Albert.....	1.00	1	1
Silver Bar.....	1.00		4
Silver Leaf.....	1.00	1	1
St. John.....	1.00	1	1
Temiskaming.....	1.00	76	77
Truethway.....	1.00	112	115
Union P.C. Cobalt.....	1.00		